

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 89 CONCERNANT REMY COINTREAU

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



REMY COINTREAU

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 JUILLET 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 12 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général n'intègre pas suffisamment d'indications quant aux critères de performance conditionnant sa part variable, les éléments de pondération ne sont pas communiqués.

Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : Titre II-C 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints.

- RESOLUTIONS 20 et 21 : Attribution d'actions gratuites et d'options de souscription/d'achat d'actions

Analyse

Résolutions autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 2% du capital et d'options de souscription ou d'achat d'actions à hauteur de 2% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites ainsi que celle d'options de souscription ou d'achat d'actions n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, ces résolutions ne sont pas conformes aux recommandations de l'AFG.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

L'AFG est favorable à l'attribution d'options et d'actions gratuites dès lors que leurs plans d'attribution sont bien conçus, qu'ils favorisent ainsi l'association des bénéficiaires (dirigeants et salariés) au développement de l'entreprise et permettent l'éclosion d'une véritable culture d'entreprise avec l'indispensable affectio societatis.

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites....

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

GOUVERNANCE

1 - Composition du conseil de REMY COINTREAU

Le conseil d'administration de REMY COINTREAU comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Marc Hériard Dubreuil	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	69	FR	30	2022	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Bois Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	45	FR	2	2020	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Elie Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	44	FR	3	2020	0	2			
	Laure Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	43	FR	10	2023	0	1			
	Marie-Amélie Jacquet	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	43	FR	3	2022	0	2			
	Emmanuel de Geuser		Libre d'intérêts	88%	M	57	FR	7	2023	0	1	M		
	Hélène Dubrule		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	2	2022	0	1			
	Olivier Jolivet		Libre d'intérêts	100%	M	48	FR	8	2022	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Bruno Pavlovsky		Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	6	2021	0	2		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Guylaine Saucier		Libre d'intérêts	100%	F	75	CA	3	2021	0	4	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Marc Verspyck		Libre d'intérêts	n.a	M	55	FR	n.a	2024	0	1	M		
	ORPAR Représentée par Gisèle Durand	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88%	F	69	FR	5	2022	0	2		M	M
	Dominique Hériard Dubreuil	Censeur												
	Jacques Hérail	Censeur												
	François Hériard Dubreuil	Censeur												

2- Spécificités

- Les statuts de REMY COINTREAU comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- Pacte d'actionnaires portant engagements de conservation.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- 3 censeurs représentants du principal actionnaire siègent au conseil.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET